

MODE D'EMPLOI RENTREE 2021



GUIDE PRATIQUE DE L'INSCRIPTION EN LIGNE

Ce guide pratique vous permet de réaliser votre inscription en ligne, en vous apportant les informations nécessaires à la constitution de votre dossier en vue de votre inscription pour la rentrée 2021.

L'inscription s'effectue obligatoirement en 2 phases :

> Préinscription en ligne du lundi 16 novembre à 12h00 au dimanche 6 décembre 2020 inclus (cf. page 1)

>Phase d'inscription définitive : réception de votre dossier d'inscription, du mardi 8 décembre au vendredi 11 décembre 2020 17h00 (cf. page 2).

→vous recevrez un mail de confirmation de votre pré-inscription*

****Inscription dans la limite des places disponibles, 165 places. Les inscriptions seront prises en compte dans l'ordre de réception des dossiers complets d'inscription.***

Toute question relative à l'inscription doit être adressée uniquement par e-mail à l'adresse suivante : vfigureau@eda-alienor.com

INFORMATIONS RELATIVES À LA PRÉINSCRIPTION

> PROCESSUS DE PRÉINSCRIPTION EN LIGNE

A partir du lundi 16 novembre à 12h00, rendez-vous sur <https://www.eda-alienor.com>, =>Formation Initiale - Inscriptions.

Merci de suivre scrupuleusement toutes les indications et de vérifier que les informations renseignées sont correctes avant validation. Un récapitulatif de votre préinscription vous sera adressé par mail.

Assurez-vous de valider votre préinscription avant le dimanche 6 décembre à 23h59.

> CHOIX À RÉALISER

La consultation du « Guide de présentation » de l'EDA ALIENOR est indispensable pour comprendre le déroulé de la formation que vous allez suivre à l'Ecole et opérer les choix qui vous seront demandés.

Les heures d'enseignements sont réparties généralement sur 2 jours et demi par semaine (du lundi au mercredi midi ou du mercredi après-midi au vendredi, selon le groupe dans lequel vous serez affecté). Cette répartition en groupes est effectuée par l'EDA ALIENOR. Attention : cette affectation à un groupe est obligatoire ; vous ne serez pas autorisé à changer de groupe.

Les stages PPI et en cabinet d'avocat doivent se dérouler conformément au calendrier fixé par l'EDA ALIENOR. Aucune convention de stage ne sera délivrée en dehors des périodes de stage arrêtées par l'EDA ALIENOR.

L'élève-avocat devra suivre un parcours à la carte, vous devrez choisir parmi l'un des trois parcours suivants :

- Droit de l'Entreprise (Droit des Affaires, Droit Social, Droit Fiscal...),
- Droit Public
- Judiciaire (Droit de la Famille, Droit Pénal, Droit des étrangers....).

En fonction de ce choix de parcours, vos heures d'enseignement auront lieu en début ou fin de semaine. Assurez-vous que le choix retenu est cohérent avec les exigences de votre formation.

Une fois l'inscription définitive effectuée, vous ne pourrez pas revenir sur votre choix de parcours.

La présence aux enseignements est obligatoire.

INFORMATIONS RELATIVES À L'INSCRIPTION DÉFINITIVE

> PROCESSUS D'INSCRIPTION DÉFINITIVE

Inscription dans la limite des places disponibles : 165 places.

Pour valider définitivement votre inscription, vous devez [télécharger les annexes](#).

Le dossier d'inscription dûment complété et accompagné de toutes les pièces sollicitées, doit être adressé par lettre recommandée avec avis de réception à l'EDA ALIENOR à l'adresse suivante :

EDA ALIENOR- Service Formation initiale
18-20 rue du Maréchal Joffre CS 51155
33077 BORDEAUX cedex

Réception des dossiers entre le 8 et le 11 décembre 2020, aucun dossier ne sera traité avant le 8 décembre 2020. Nous sommes à la disposition pour rencontrer les élèves qui souhaiteraient déposer leur dossier d'inscription en présentiel, sur rendez-vous, dans le respect des règles sanitaires.

Tout dossier incomplet ou remis tardivement sera rejeté.

Votre inscription sera validée, dans la limite des places disponibles (165). Les inscriptions seront prises en compte dans l'ordre de réception des dossiers complets d'inscription.

Un mail de confirmation de votre inscription vous sera adressée après vérification de votre dossier dans les jours qui suivent la réception de votre dossier d'inscription complet.

L'original de l'attestation de réussite à l'examen d'accès au CRFPA ou du Doctorat devra être présenté à la rentrée en janvier 2021 à Madame Virginie FIGUREAU.

> DROITS D'INSCRIPTION

Les droits d'inscription sont de 1.825 € (Arrêt du 19 juillet 2017 paru au JO du 28.07.2017) et doivent être acquittés en totalité lors de l'inscription définitive. À défaut, votre dossier ne sera pas pris en compte. Le paiement de cette somme se répartit comme suit :

- 1 chèque de 1.600 euros, à établir à l'ordre de l'EDA ALIENOR
- 1 chèque de 225. Euros, à établir à l'ordre de l'EDA ALIENOR, pour les frais de **gestion administrative** de votre dossier. Pour tout désistement avant le début du cursus, cette somme sera conservée.

Pour tout désistement après le début du cursus, l'intégralité des sommes versées demeurent acquies à l'EDA ALIENOR.

AIDE SUR CRITÈRES SOCIAUX

La commission formation du Conseil National des Barreaux (CNB) peut accorder sur justificatifs et selon des critères qui lui sont propres une aide aux élèves avocats en très grandes difficultés financières. Les critères de ressources sont très encadrés. Le plafond du quotient est fixé à 6.500€ annuel (revenu fiscal/ nombre de points). Pour plus d'information se reporter à la notice explicative accessible sur le site du CNB :

<https://www.cnb.avocat.fr/fr/laide-sur-criteres-sociaux>.

La demande doit être effectuée avant le 8 janvier 2021 par le dépôt du dossier complet à l'EDA ALIENOR.

FINANCEMENT PAR UN ORGANISME TIERS

LCL

Les élèves avocats ont la possibilité de bénéficier d'un [partenariat privilégié](#) avec la banque LCL pour le financement de vos études et d'une carte visa premier. Pour toute demande d'information, adressez un e-mail à vanessa.mercadier@lcl.com. L'EDA ALIENOR n'est pas liée contractuellement par cette offre de prêt qui ne dispense aucunement l'élève avocat de l'obligation d'acquitter les droits d'inscription au moment de l'inscription définitive. Il est préférable d'entreprendre les démarches au moment de l'inscription en ligne.

FINANCEMENT DES PROJETS À L'ÉTRANGER

La bourse Erasmus+ est présentée sur notre site internet.

> LANGUE ÉTRANGÈRE JURIDIQUE

L'enseignement des langues étrangères juridiques consiste en 30 heures de cours obligatoires en distanciel. Il vise à préparer le CAPA langue.

Les langues offertes à l'EDA ALIENOR sont l'anglais, l'espagnol, l'allemand, le néerlandais, le portugais et l'italien. Ce sont des cours obligatoires pour tous. Le programme de langue étrangère juridique est sanctionné par une note dans le cadre du contrôle continu. Il fait également l'objet d'un oral final : le CAPA langue.

> LISTE DES DOCUMENTS À PRÉPARER EN VUE DE L'INSCRIPTION DÉFINITIVE

Ces documents sont à télécharger au format pdf via le formulaire d'inscription.

Chaque document doit comporter la mention « copie certifiée conforme à l'original » ainsi que la date et signature apposées par l'utilisateur lui-même.

> Copie de la carte nationale d'identité (recto & verso) ou passeport, pour les élèves de nationalité étrangère ;

> Copie de la carte de séjour valide ;

ATTENTION : Pour les futurs élèves avocats titulaires d'un titre de séjour, s'assurer de la validité du titre sur les 18 mois de la formation. En cas de demande de renouvellement en cours de formation : bien anticiper les démarches auprès de la Préfecture de police. La signature d'une convention de stage pourrait vous être refusée en l'absence de titre de séjour valide.

> Copie intégrale du livret de famille

> Une attestation de responsabilité civile en cours de validité

> Photo d'identité récente (avec au dos votre nom et prénom)

> Un curriculum vitae à jour

> Copie de l'attestation de réussite à l'examen d'entrée au CRFPA ainsi que le relevé de notes,

> Copie des diplômes suivants :

- Master 1 en droit ou un titre équivalent et éventuellement Master 2

ou

- Diplôme national de doctorat en droit délivré par un établissement d'enseignement supérieur habilité par le ministre chargé de l'enseignement supérieur.

> Le montant des droits d'inscription :

- 1 chèque de 1.600 euros, à établir à l'ordre de l'EDA ALIENOR

- 1 chèque de 225. Euros, à établir à l'ordre de l'EDA ALIENOR, pour les frais de **gestion administrative** de votre dossier. Pour tout désistement avant le début du cursus, cette somme sera conservée.

- [Les 4 annexes](#) du dossier d'inscription.

> LISTE DES DOCUMENTS À TRANSMETTRE LORS DE LA RENTRÉE

> L'original de l'attestation de réussite à l'examen d'accès au CRFPA ou du Doctorat devra être présenté à la rentrée en janvier 2021 à Madame Virginie FIGUREAU.